

Maitre d'Ouvrage: T.D.S.P.



47, rue Saint-Martin  
84100 ORANGE  
Tél 04.90.34.18.92  
Fax 04.90.11.72.67  
Mail: vaucuse@terresdusoleil.com  
Web: www.terresdusoleil.com

Géomètre-Expert - Maître d'Ouvre:  
**SELARLU CARTA et MORIN**  
21, Allées Frédéric Mistral  
30130 PONT SAINT ESPRIT  
Tél 04.66.39.15.18  
geometreipse@hotmail.com



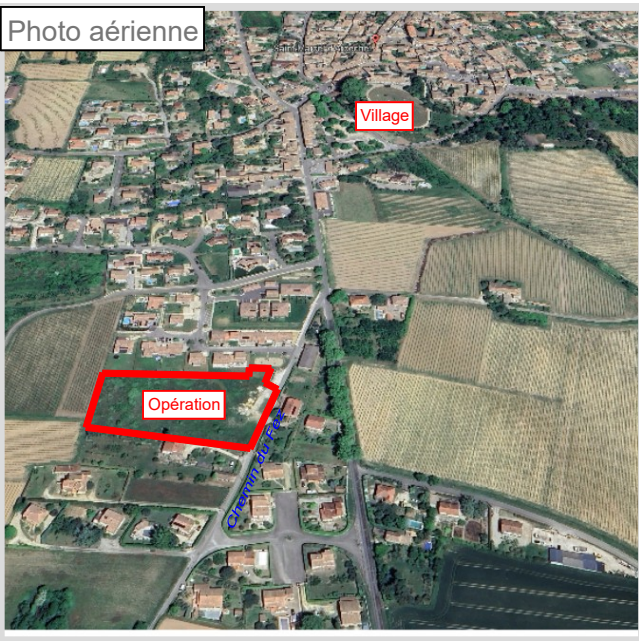
# Lotissement "Les Terres du Fez 2"

Adresse: 180, Chemin du Fez - 07700 SAINT-MARCEL D'ARDECHE

Itinéraire WAZE



## PLAN DE RESERVATION LOT 9

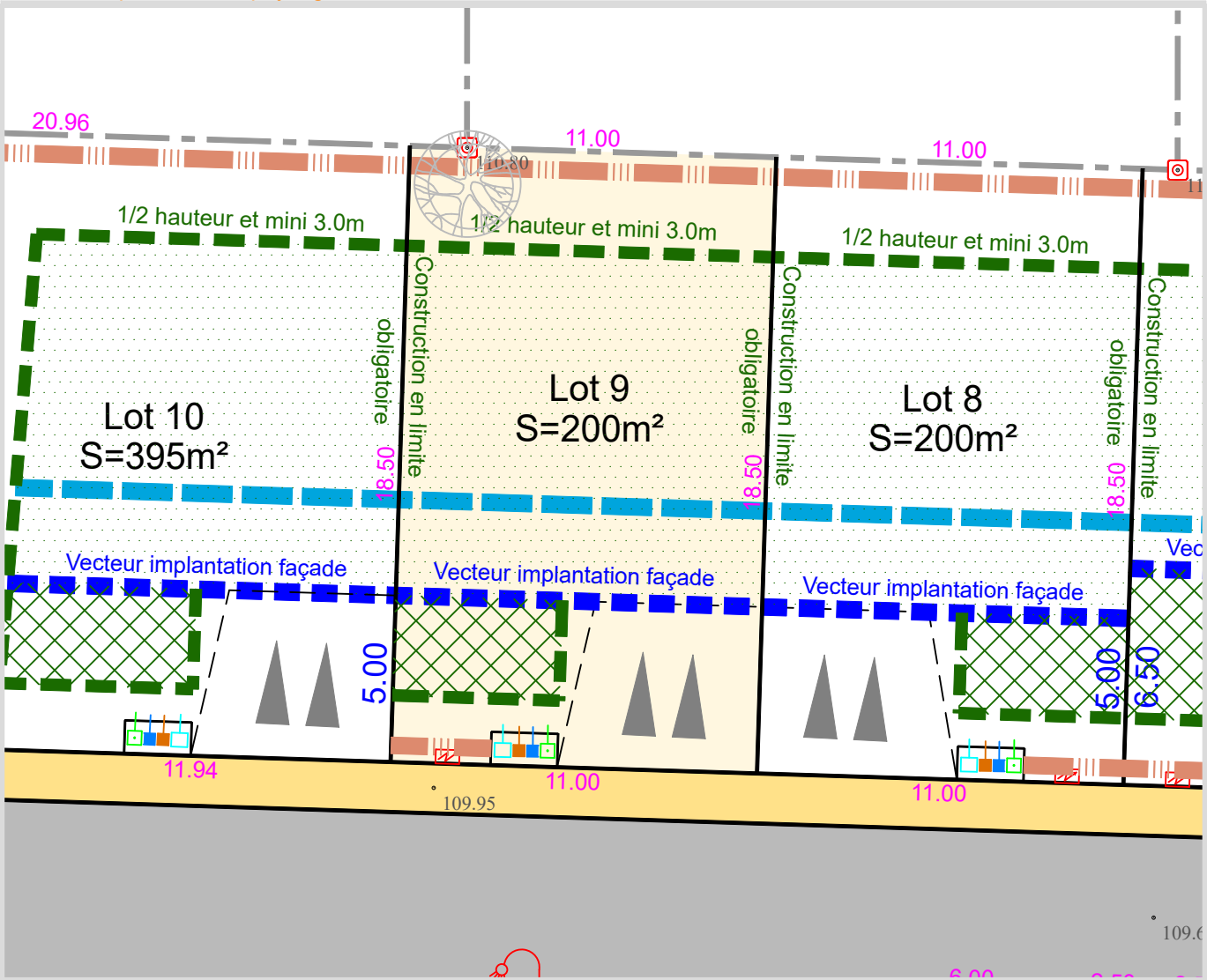


### OCCUPATION DU SOL:

- Surface de plancher maximale: 120m<sup>2</sup>
- Emprise au sol maximale: 115m<sup>2</sup>
- Surface imperméabilisée maximale: 150m<sup>2</sup>
- Surface minimale Espaces Verts: 40m<sup>2</sup>



**SERVITUDE:** obligation de conserver et entretenir la haie plantée par l'aménageur le long de la limite Nord ainsi que la bande paysagère en bord de voie interne



Echelle : 1/200

### LEGENDE

- |                                                                   |                            |                                                      |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------------|
| Espace de servitudes de passage réciproques                       | Parking Privatif Non Clos  | Voirie                                               |
| Zone d'implantation des constructions (R+1 maxi) (H<8m à l'égout) | 10.00 Côtes planimétriques | Stationnement visiteurs                              |
| Zone d'implantation de terrasses uniquement                       | 95.00 Côtes altimétriques  | Cheminement piétons                                  |
| Zone d'implantation en limite pour garages uniquement             | Pluvial                    | Espaces Verts                                        |
| Construction en limite ou à 3m                                    | Eau Potable                | Points de raccordements aux réseaux                  |
| Vecteur implantation façade obligatoire                           | Eaux Usées                 | Espace Technique pour Branchement réseaux (Non Clos) |
| Sens de faitage principal imposé                                  | Telecom                    |                                                      |
| Frange naturelle paysagère à entretenir et conserver              | Electricité                |                                                      |

**Nota:**

- Document indissociable de la promesse de vente
- Un procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites complètera le présent document. Il sera établi après bornage définitif des lots et sera annexé à l'acte authentique de vente, seul ce document définitif portant la signature du Géomètre-Expert est destiné à fournir des surfaces et cotations définitives.
- Une projection de talus est à prévoir le long des voies internes compte tenu de la topographie du terrain. Il est nécessaire de s'assurer de l'altimétrie finie de la voirie pour l'étude du projet.
- La position des différents branchements est donnée à titre indicatif. L'emplacement définitif sera indiqué sur les plans de récolement dressés à l'issue des travaux.
- L'altimétrie des futures constructions sera définie en fonction des ouvrages réellement exécutés.
- Les côtes planimétriques sont données à titre indicatif
- Document établi sous réserve de l'obtention d'un éventuel permis d'aménager modificatif
- Document ayant pour but de définir les prestations réalisées par l'aménageur